

MAIRIE D'URUFFE ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT :

À l'occasion des travaux de dérasement Chemin de Frébin qui auront lieu à partir du lundi 04 Janvier 2016,

Le Maire de la Commune d'URUFFE,

Vu l'article 131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'à cette occasion des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

~ A R R E T E ~

Art. 1- La circulation sera perturbée, voire momentanément interrompue du lundi 04 Janvier 2016 au dimanche 10 Janvier 2016 dans les rues suivantes :

- Chemin de Frébin

Les consignes habituelles de sécurité sont prescrites, notamment le respect du code de la route et des règles de prudence.

Art. 2- Le Maire certifie exécutoires les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera :

- transmise à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COLOMBEY LES BELLES pour exécution
- affichée à la Mairie
- notifiée à tous les habitants.

Fait à URUFFE le 17 Décembre 2015,

Le Maire,

